

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 105

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Anthoine, M. Cattin, Mme Valentin, M. Ferrara, M. Abad, M. Lurton,
M. Le Fur, M. Vialay, M. Bazin et Mme Corneloup

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.